



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 5 JUILLET 2018

VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

Étaient absents :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne, **Mme Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M Raynald TANTER ouvre la séance du conseil municipal et communique les informations suivantes :

- Gravure de 3 noms supplémentaires à St Guénolé pour les périls en mer : Henri BIHAN, J-Michel TANNEAU, Jean Claude BOEDEC
- Installation des gens du voyage (grand rassemblement) et qu'il a été victime d'une agression physique par une communauté propriétaire de terrains à Lescors
- Mise en place d'un nouveau plan de circulation à Kéerty avec une phase expérimentale
- Arrivée des sauveteurs du SDIS sur la commune pour la surveillance des baignades
- Tenue des championnats de voile juniors BX du 1^{er} au 07 juillet
- Tenue des scrutins le 06 décembre de l'organisation des élections professionnelles aux instances de concertation locales (Comité technique et CHSCT)
- Dépôt de plainte pour dégradation de biens publics (centre nautique / parcours sportifs)
- Mise en place d'un logement pour l'accueil des emplois saisonniers (délibération présentée en conseil ce soir)
- Ouverture des jardins partagés – personnes locataires
- Rappel de l'organisation de la fête du 14/07
- Prêt de véhicule dans le cadre du marathon de la Baie (André Le floc) pour le transport des compétiteurs
- Réception du courrier du préfet pour rappeler les pouvoirs de police judiciaires des maires du Finistère en matière d'assainissement non collectif
- Départ de la famille MOUSA vers la commune de Pont l'Abbé
- Présence de champignons sur la pelouse du stade – traitement d'urgence
- Démarrage des travaux d'éclairage de la promenade de Baltimore
- Rencontre le 10/07 des services de l'Etat concernant les travaux d'urgence sur les murs de défense contre la mer en présence de la CCPBS

L'examen de l'ordre du jour est abordé :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 MAI 2018

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est donc approuvé à l'**unanimité**.

Raynald TANTER invite les conseillers à aborder l'**ordre du jour** :

1. **Allocation de vétérance aux anciens pompiers volontaires de Penmarc'h (Rapporteur Jean-Louis BUANNIC)**

M. Jean-Louis BUANNIC propose aux membres du conseil de verser, comme chaque année, l'allocation à chaque bénéficiaire pour un montant de 356.71€.

Aucune autre question ou observation n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

2. Mandat spécial (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC précise que cette délibération vise à régulariser, à la demande du trésorier, le déplacement des élus pour la remise du label ville internet et qui en raison des délais de convocation à l'événement entre les 2 conseils n'ont pu permettre de saisir la présente assemblée dans les délais impartis avant la cérémonie.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

3. Décharge de responsabilité et de remise gracieuse au régisseur de la régie périscolaire (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit de décharger le régisseur de recettes de la responsabilité d'un déficit constaté dans la régie à la suite d'un vol ayant conduit à un dépôt de plainte pour la somme de 608.55€. Il convient donc également de lui accorder une remise gracieuse à cet effet.

Aucune autre question ou observation n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

4. Modification des statuts de la CCPBS dans le cadre du portage de PAPI de l'ex-SIVOM de Combrit/Île-Tudy (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER précise que la présente délibération vise à modifier les statuts de la CCPBS qui a fait l'objet d'une décision du conseil communautaire en date du 05/04/2018 pour assurer le portage de la mise en œuvre du PAPI (Programme d'Actions et de Préventions contre les Inondations) arrivé à échéance et initialement porté par le SIVOM des communes de Combrit-Ile Tudy. La compétence de « défense contre les inondations et contre la mer » relevant maintenant de la CCPBS, il convient de modifier les statuts de l'EPCI et que cette modification soit approuvée par les communes membres. Il précise que les réunions sur la GEMAPI ne seront pas simples comptes tenus de la complexité du sujet. Il précise que le dossier de Papi d'intention a bien été déposé en préfecture et que les travaux ne pourront être réalisés avant 3 ans. Les collectivités devront alors assurer seules les dépenses avant cette échéance.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

5. Délibération fixant le nombre de représentants au comité technique et instituant le paristime (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC précise que dans le cadre des prochaines élections professionnelles, il est proposé de fixer le nombre de sièges ouverts et de maintenir ou non le paritarisme dans cette instance. Il soumet aux membres de fixer le nombre de sièges à 5 et de maintenir le paritarisme.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

6. Tableau des effectifs (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC propose aux membres du conseil la modification du tableau des emplois qui tient compte des besoins des services et des promotions du personnel après avis favorable du comité technique dont la liste des emplois figure à la présente délibération.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

7. Adhésion au service du délégué à la protection des données du Centre de gestion du Finistère (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER rappelle la volonté de mutualisation des contrats de prestations à l'échelle communautaire. Il a été donc décidé par l'ensemble des maires des communes de proposer d'externaliser cette prestation pour l'ensemble des communes membres à l'exception de la commune de Pont-L'Abbé et de mutualiser le contrat afin de réduire le coût de la prestation selon la clé de répartition jointe à la délibération.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

8. Participation de la collectivité à l'expérimentation sur la médiation préalable obligatoire (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER précise, qu'après avis favorable des représentants du personnel, il est proposé de participer à l'expérimentation du CDG 29 sur la médiation préalable à certains litiges. Ainsi la collectivité s'inscrit dans une démarche volontaire, comme d'autres établissements et communes tels que la CCPBS pour renforcer le dialogue social. M. Raynald TANTER ajoute que cette démarche est sans conséquence financière.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

9. Dénomination du stade municipal 2018 (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER propose de dénommer le stade municipal Jos PERON, ancien footballeur et ancien maire de la commune de Penmarc'h de 1965 à 1977. L'inauguration sera prévue à la rentrée

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

10. Admission en non valeurs pour créances éteintes (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC précise que cette admission en non valeurs est actée lorsque les personnes sont déclarées insolvables après une procédure de recouvrement des créances.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

11. Marchés publics (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

- **Centre Nautique Municipal**

M. Jean-Louis BUANNIC présente les 13 lots des travaux nécessaires à la réhabilitation du centre nautique municipal estimé à 382 700 € HT (459 240.00 € TTC). Des travaux de sécurisation des balcons ont été nécessaires avant la saison. Il est proposé d'autoriser le maire à attribuer les lots après consultation de la commission MAPA et à signer les pièces afférentes. Il précise que les travaux ne pourront débiter qu'après la saison avec une migration des agents dans les locaux du camping.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

12. Décisions modificatives du budget principal et budgets annexes

1- Budget principal (Rapporteur M. Jean-Louis BUANNIC)

M. Jean-Louis BUANNIC présente la présente délibération qui vise à apporter des modifications des dépenses et recettes du budget principal.

La délibération est approuvée à **la majorité avec 4 abstentions (Messieurs Bruno CARIOU - Robert BOUGUEON – Mmes Fabienne LE GARS – Christine MORIN)**.

2- Budget annexe – du port (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. Raynald TANTER propose les ajustements sur le budget du port.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

13. Redevance pour l'occupation d'un logement communal partagé par le personnel temporaire et saisonnier (rapporteur Mme Karine COSQUERIC)

Mme Karine COSQUERIC explique la nécessité d'offrir un hébergement pour certains saisonniers ou personnel temporaire ne résidant pas la commune et favoriser leur recrutement. Il est donc proposé de fixer les modalités d'hébergement dans ce logement.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

14. Motion par l'Agence de l'eau pour soutenir leur capacité d'intervention auprès des collectivités dans leur 11^{ème} programme pour répondre aux enjeux de territoire

M. Raynald TANTER propose aux membres du conseil d'approuver les termes de la motion proposée par le comité du Bassin de Loire Bretagne en date du 26/04/2018 afin de maintenir le niveau de financement de l'Agence de l'Eau remis en cause dans l'élaboration du 11^{ème} programme. Cette motion a déjà été adoptée par plusieurs communes.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

15. Participation financière à l'organisation du championnat du Monde de Planche à voile RS : X (Rapporteur M. Rémi MOALIC)

M. Rémi MOALIC propose la prise en charge des frais de mouillages de la poire nécessaire à l'organisation de cet évènement avec la participation de 125 compétiteurs et de 18 nations représentées. Cette participation s'élève à 2 223€. Cette somme sera versée au budget du port pour le compte des organisateurs.

M. Raynald TANTER précise que les modalités d'utilisation de la poire ont été discutées en conseil portuaire du 21 juin 2018.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

16. Proposition du Groupe La Poste – Avis du Conseil (Rapporteur M. Raynald TANTER)

M. TANTER expose les termes de l'entretien avec la déléguée aux relations territoriales et sur l'évolution possible du bureau de poste en espace mutualisé. Ces propositions ont été transcrites dans un courrier. Il propose de ne pas donner une suite favorable aux propositions afin de maintenir cette activité au centre bourg de Penmarc'h et de réaffirmer l'intérêt des élus à un service continu du service public local sur la commune.

M. Bruno CARIOU rappelle qu'à plusieurs reprises ce sujet a été abordé. Lorsque la poste annonce une baisse d'activité cela est une réalité. Mais il est regrettable que tout est fait pour décourager l'utilisateur. L'agent de la poste est actuellement submergé et il fait ce qu'il peut pour servir les clients. On lui tire notre chapeau pour garder le calme dans des conditions de service dégradées. Les clients sont excédés : pratiquement plus de confidentialité, on chasse le client des bureaux d'accueil. Pour un conseil financier, les temps de rendez-vous sont très longs. Il faut déplorer cette situation unanimement. La population vieillissante n'a pas accès aux techniques modernes ou n'y arrive pas. La poste n'entend pas ses clients. Il exprime son sentiment de colère par rapport à cette situation de mépris pour trouver une solution pour leur client et non leur solution qui les arrange.

Aucune question n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

17. Signature du Contrat Enfance jeunesse (rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC propose aux élus d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF pour les actions communales et intercommunales sur la période 2018-2021.

Aucune autre observation n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

18. Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école St Joseph (rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC rappelle les modalités de versement de la participation de la commune à l'école privée St Joseph. Elle propose d'allouer 1 036.56 par élève scolarisé.

Aucune autre observation n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

19. Participation de la commune de Penmarc'h au séjour scolaire linguistique organisé par le collège Laennec de Pont-L'Abbé (rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme PLOUHINEC propose d'approuver une participation par élève domicilié à Penmarc'h de 30 euros.

Aucune observation n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

20. Signature d'une convention entre la commune et l'office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs des Vosges (ODCV) - (rapporteur Mme Dominique PLOUHINEC)

Mme Dominique PLOUHINEC propose de soumettre une nouvelle convention avec l'ODCV compte-tenu de l'évolution des conditions d'accueil dans l'utilisation des équipements mis à disposition. Elle demande aux membres d'approuver les termes de la nouvelle convention et d'autoriser le maire à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

Aucune autre observation n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'**unanimité**.

21. Signature d'une convention avec Cinéville et Cinédifusion (rapporteur Mme Marie-Claire DUPONT)

M. Raynald TANTER rappelle que les conseils communautaires de la CCPBS et la CHPB ont apporté leur contribution dans le cadre de la loi SUEUR pour la création du cinéma de Pont-L'abbé porté par CINEVILLE et que la CDAC a donné un avis favorable à l'unanimité pour sa création. La CDAC a proposé à la commune de passer une convention pour obtenir un certain nombre de garanties de CINEVILLE & CINEDIFUSION. Il précise que le cinéma de la commune sera forcément impacté par l'ouverture du nouveau cinéma de Pont-L'Abbé. Mais la volonté des élus a été guidée par l'intérêt général du territoire.

Mme Marie-Claire DUPONT soumet aux membres du conseil municipal une délibération pour affirmer l'engagement des élus au projet culturel mené au cinéma d'Eckmühl et d'approuver les termes de la convention proposée à Cinéville et Cinédifusion après avis favorable des membres de la commission « Solidarité, jeunesse, affaires sociales, culture et sports ».

M. Bruno CARIOU prend la parole et dit que tout le monde peut se réjouir de cette nouvelle offre culturelle sur le territoire. Elle permet aux habitants du territoire d'en bénéficier mais également d'attirer des gens de l'extérieur. La commune a toujours été vigilante sur tout ce qui a pu être fait pour donner à la salle Eckmühl un rôle important. La commune s'est beaucoup investie sur le cinéma « Art et Essai », sur la jeunesse et sur des espaces, jusqu'à présent exploités par d'autres lieux. La commune a réussi à construire quelque chose de très qualitatif. Le risque va trouver un écho ailleurs (problème d'accessibilité, nombre de salles réduit). On risque de voir ce lieu disparaître. Il faut un lieu plus fonctionnel. J'appuie l'offre pour le territoire mais il y a des craintes. Il faut identifier notre cinéma comme la salle dédiée à « l'art & essai » du territoire. Cela honorerait que CINEVILLE & CINEDIFUSION confirment la spécificité de la salle ECKMULH dans la diffusion de films « art & Essai » jeunes public et recherche & découverte. On a obtenu le label alors qu'il n'y avait pas d'offres. On s'est inscrit dans cette logique et il faut conserver cette spécificité en permettant la diffusion de films « grand public ».

Mme Marie-Claire DUPONT précise que l'on ne peut s'opposer à l'installation d'un cinéma. Notre cinéma a pris de l'ampleur et on s'est battu pour cela. Il est nécessaire de continuer à poursuivre ces efforts comme cela a été le cas de la salle Cap Caval. Il faut poursuivre nos efforts et défendre notre cinéma.

M. Bruno CARIOU réagit en précisant qu'il entend une crainte dans les propos et qu'il faut travailler ensemble dans une logique de programmes partagés qui donne une garantie. Je crains le regroupement à terme.

Mme Marie-Claire DUPONT précise que la convention s'inscrit dans cette démarche.

M. Raynald TANTER intervient et rappelle que ces arguments ont été évoqués lors de l'audience à la CDAC. Pont-L'Abbé recherche une activité ciblée « grand public » et pas forcément « art & Essai ». Le choix à Penmarc'h a été depuis plusieurs années de diversifier sa programmation et de faire en sorte d'agréger un certain nombre d'acteurs notamment associatifs pour donner corps à cet équipement. La municipalité a permis d'augmenter depuis plusieurs années ses séances, de mettre du personnel qualifié pour optimiser son exploitation. Elle poursuit ses travaux pour offrir des conditions optimales d'accueil. A la lecture de la délibération, il a été ajouté de « garantir à minima » l'obtention de la diffusion actuelle avec un point d'étape régulier pour regarder le volet concurrentiel et de vérifier que les choses soient bien respectées. La seconde chose, après discussion avec les membres de la commission, il a été inscrit dans la délibération de réaffirmer le soutien de la municipalité à son cinéma. En réaffirmant son soutien, CINEVILLE & CINEDIFUSION sont devant une obligation morale.

Aucune observation n'est soulevée, la délibération est approuvée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES & QUESTIONS DE LA MINORITE

1-Nous sommes interrogés sur la suite donnée à la demande de rétablissement de l'apostrophe pour le nom de la commune de Penmarc'h

Mme Marie-Claire DUPONT précise que la question est sur le rétablissement de l'apostrophe. Officiellement, l'apostrophe à PENMARC'H n'a jamais existé. Un courrier en réponse a été reçu en mairie en notifiant « En ce qui concerne cette commune, elle est répertoriée sous le libellé PENMARCH sans apostrophe depuis 1876 ». Cette date correspond au premier registre de nomenclature des noms de communes. Elle a fait des recherches 1620 - 1700 - 1800 ; il n'y a pas d'apostrophe. L'apostrophe apparaît en 1880 avec la nouvelle écriture du Breton. Le premier dictionnaire breton est édité en 1831 - Il n'y a jamais eu d'apostrophe au nom de PENMARCH. En revanche on peut demander la modification par une demande de changement de nom. Ce changement doit être adopté en conseil d'État.

M. Raynald TANTER remercie Mme Marie-Claire DUPONT de sa recherche et demande que l'on puisse engager cette démarche.

M. Bruno CARIOU dit que tout le monde écrit PENMARC'H avec l'apostrophe alors que la communication municipale et la signature de la charte qui légitime l'apostrophe à PENMARC'H. Il est nécessaire de se positionner sur cette question d'apostrophe. Il ne faut pas rester dans un entre-deux.

M. Eric RAPHALEN prend la parole et mentionne qu'on est là pour entendre la population. Il y a certainement un attachement très fort à l'apostrophe. Il faut y aller. Les élus de la majorité n'ont jamais reculé pour « aller au combat » depuis leur élection que ce soit sur la TNT ou autre problème. Il faut y aller.

M. Raynald TANTER demande à lancer ce dossier auprès des autorités.

2- Aménagement du parking de Poul Briel : Cette opération a-t-elle fait l'objet d'une concertation avec les habitants du quartier ?

M. Robert BOUGUEON demande qui a sollicité ces travaux. Il n'y a eu aucune concertation.

M. Raynald TANTER demande quel impact ont eu ces travaux ou sur l'organisation du quartier.

M. Robert BOUGUEON dit que cela n'est pas esthétique.

M. Raynald TANTER dit que cela semble très subjectif.

M. Robert BOUGUEON répond qu'aujourd'hui l'endroit est agrémenté de bacs de Feurs. Combien de temps vont-ils rester ?

M. Jean-Louis BUANNIC explique qu'il s'agit d'une expérimentation.

M. Robert BOUGUEON rétorque qu'il ne comprend pas pourquoi ils sont installés sans concertation avec les riverains. La place est dégradée par les vas et viens des engins de la ville sur ladite place.

M. Christian BUREL explique qu'il est passé hier et que les bancs étaient occupés par beaucoup de personnes – cela est très agréable.

M. Robert BOUGUEON répond qu'effectivement les 3 bancs sont très agréables mais qu'ils auraient dû être positionnés un peu plus près du mur de Poul Briel. Ainsi, cela aurait évité de mettre des piquets en bois.

M. Christian BUREL dit que le but était de sécuriser le cheminement.

M. Jean-Louis BUANNIC fait valoir qu'un diagnostic des ouvrages de défense a fait apparaître que le mur de Poul Briel devait être traité et cet endroit restructuré. D'ailleurs lors de la tempête de 2015, on a assisté à un effondrement de la chaussée. L'urgence a été de sécuriser. C'est ce qui a été fait par ce cheminement en bois. On a de bons retours sur cet aménagement, aucune difficulté au stationnement ni de la circulation.

M. Robert BOUGUEON répond que la difficulté réside dans les faits que les véhicules stationnent devant chez lui. Il rappelle que depuis 1975, le mur n'a pas bougé.

M. Eric RAPHALEN explique que les points positifs de cet aménagement sont que les gens peuvent cheminer en toute sécurité et les personnes à mobilité réduite peuvent se déplacer sans trouver de véhicules stationnés.

M. Robert BOUGUEON répond qu'une dame s'est fait une entorse à la cheville en raison de la dégradation de chaussée liée aux travaux rue Dupouy. Il fait état que la rue Quiniou a été refaite mais personne ne l'emprunte.

M. Louis LE FLOCH dit que cela fait 3 ans que la rue Quiniou devait être refaite et une étude d'aménagement a été menée avec reprise des trottoirs sachant que le budget de voirie est limité. On a réalisé le strict minimum.

Mme Christine MORIN demande qui a décidé de supprimer le platelage à Pors de Bouc.

M Raynald TANTER répond que le platelage n'était pas stable.

M Christian BUREL dit qu'il n'était pas sécurisé et le sable s'évacuait régulièrement.

Mme Christine MORIN prétend que ce sont les racines qui déstabilisent et qu'il aurait été bon de les enlever avant de mettre le platelage. Elle demande également s'il est possible d'offrir à tous les ouvriers de Penmarc'h une casquette écrit « Penmarc'h » alors qu'ils travaillent sans rien sur la tête sous un soleil.

3- Modification de la circulation à Kéerty : Quelle est la suite pouvant être envisagée à la réaction des usagers ?

Il s'agit d'une expérimentation – Nous avons des réactions mais un bon nombre d'usagers sont favorables.

M Raynald TANTER fait une dernière intervention sur la présence à l'entrée du conseil d'un représentant des riverains, habitants près du camp des gens du voyage, sur l'arrêt des nuisances sonores par les occupants de ces terrains et il leur a fait savoir qu'il ferait remonter les éléments aux autorités préfectorales

La séance est levée **22h50**.

**La secrétaire de séance
Mélanie DUCROT**



**Le Maire,
Raynald TANTER**

